

EXTRAIT DU REGISTRE  
DES COMPTES-RENDUS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE D'AUBERTIN

COMPTE RENDU DE LA REUNION  
DU 19 AOÛT 2024

L'an deux mille vingt-quatre et le dix-neuf août, à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de cette Commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de : **Mme Martine RODRIGUEZ, maire,**

**Présents** : Mmes Sandrine BERSANS, Sandrine HOURS, Françoise CLASTRE, Isabelle BRUN, Sarah LACAVE-PISTAA, MM. Olivier MICHON, Sébastien LACAVE-PISTAA, Xavier PIAT.

**Absents-excuses** : MM. Yannick BIELLE (procuration à Mme Sandrine BERSANS), Jean-Marc MAZOU, Jérôme SANCHEZ.

**Mme BERSANS** a été nommée secrétaire.

**1°) Approbation du compte-rendu de la réunion du 05 juin 2024.**

Le compte-rendu est approuvé à l'unanimité des présents + 1 pouvoir.

**2°) Demande de Fonds de Concours (FDC) auprès de la Communauté d'Agglomération Pau Béarn Pyrénées pour l'ensemble des travaux d'aménagement dans le cadre du soutien à la ruralité et à l'environnement**

Mme le Maire fait le point avec le Conseil Municipal sur les travaux d'aménagement à effectuer sur la commune en 2024, à savoir :

- **Travaux dans les bâtiments communaux et les ouvrages d'art** pour un montant total de **41 703.63 € HT**  
*(Réparation d'un vitrail de l'église pour un montant de 8 350 € HT, travaux sur la charpente du bâtiment de la Mairie pour un montant de 4 050 € HT, achat, livraison et pose de cavurne pour le columbarium pour un montant de 4 258.33 € HT, travaux de réparation du pont sur le Jusclat pour un montant de 20 160 € HT, travaux du Pont Claverie pour un montant de 4 885.30 € HT)*
- **Acquisition de matériels pour la maison pour Tous** pour un montant total de **8 848.63 € HT**  
*(Achat, livraison et pose d'un lave-vaisselle pour un montant de 2 462.80 € HT, achat et livraison de tables et chariot roulant pour un montant de 4 910.25 € HT, achat et livraison d'une plancha et chariot pour un montant de 1 475.58 HT)*

Le coût total des travaux s'élève à **50 552.26 € HT.**

Mme le Maire propose de solliciter de la Communauté d'Agglomération Pau Béarn Pyrénées un fonds de concours à hauteur de 30 % et propose au Conseil Municipal d'approuver le

plan de financement, ci-après :

Dépenses HT	Montant en €	Recettes	Montant en €
<b>Travaux dans les bâtiments communaux et les ouvrages d'art</b> <i>(réparation d'un vitrail, travaux sur la charpente de la Mairie, Cavurne pour le columbarium, Travaux du pont sur le Juscllet et du pont Claverie)</i>	41 703.63	<b>Fonds européens</b> FEDER FEADER	
<b>Acquisition de matériel pour la Maison pour Tous</b> <i>(Lave-vaisselle, tables, chariot et plancha)</i>	8 848.63	<b>État :</b> FNADT DETR Autre (ministère)	
		<b>Région Nouvelle Aquitaine:</b>	
		<b>Département Pyrénées Atlantiques :</b>	
		<b>Communautés d'agglomération (FDC) (30% du coût total HT)</b>	15 165.68
		<b>Autofinancement commune:</b>	35 386.58
		<b>Autres (à préciser) :</b>	
<b>TOTAL HT</b>	50 552.26	<b>TOTAL</b>	50 552.26
<b>TVA</b>	10 110.46		10 110.46
<b>TOTAL TTC</b>	60 662.72		60 662.72

Mme le Maire invite le conseil municipal à se prononcer.

Le Conseil municipal, ouï l'exposé du Maire et après en avoir largement délibéré,

DECIDE

- d'approuver les projets de travaux d'aménagement et le plan de financement d'un montant total de **50 552.26 € HT**,
- d'autoriser Mme le Maire à solliciter le Fonds de Concours (FDC) auprès de la Communauté d'Agglomération Pau Béarn Pyrénées

AUTORISE

- Mme le Maire à signer la convention financière relative au FDC ou tout autre document correspondant au projet proposé.

**Délibération approuvée à l'unanimité des présents + 1 pouvoir.**

### 3°) Tarifs et fonctionnement de la Maison Pour Tous

Mme le Maire expose au Conseil Municipal que la Maison pour Tous située sur la commune d'AUBERTIN peut être mise à disposition des associations ou des particuliers pour des manifestations diverses.

Elle invite donc ses collègues à se prononcer sur les conditions d'une telle mise à disposition.

Ces conditions s'appliqueront à compter du 15 septembre 2024 : les tarifs « été » s'appliqueront du 1<sup>er</sup> mai au 31 octobre et les tarifs « hiver » s'appliqueront du 1<sup>er</sup> novembre au 30 avril de chaque année.

- \* pour les associations ayant le siège dans la Commune : mise à disposition gratuite ;
- \* pour les associations extérieures, le tarif est fixé à 100 € par jour (tarif été) et 200 € par jour (tarif hiver).

La mise à disposition sera consentie aux conditions financières suivantes :

	SALLE MOYENNE		GRANDE SALLE	
	Hab. Aubertin	Extérieur	Hab. Aubertin	Extérieur
TARIFS	ETE/HIVER	ETE/HIVER	ETE/HIVER	ETE/HIVER
Forfait 1 soirée : 9 h à 18 h le lendemain	120 €/220 €	250 €/350 €	300 €/450 €	600 €/750 €
Forfait week end : Du vendredi 14 h au lundi 9 h	Comprise avec la grande salle		450 €/750 €	850 €/1 150 €
Forfait Mariage : Du jeudi 9 h au lundi 11 h	Comprise avec la grande salle		600 €/1 000 €	1 000 €/1 400 €

-L'utilisation des locaux donnera lieu à la conclusion d'une convention entre l'utilisateur et la Commune.

- en cas de dégradation, un titre du montant des travaux sera émis en faveur de la commune et devra être réglé par l'utilisateur auprès du comptable du Trésor.

Mme le Maire invite le conseil municipal à se prononcer.

Le Conseil municipal, oui l'exposé du Maire et après en avoir largement délibéré,

APPROUVE les conditions de mise à disposition de la Maison Pour Tous et les conventions types qui lui sont présentées.

AUTORISE Mme le Maire à signer ces conventions avec les utilisateurs de ces locaux.

***Délibération approuvée à l'unanimité des présents + 1 pouvoir.***

**5°) Divers**

**Néant**

Séance levée à 22h10

Signature du Maire : Martine RODRIGUEZ

Signature du secrétaire de séance : Sandrine BERSANS